

bon de caisse vdk banque

Le bon de caisse vdk banque est un titre représentant une reconnaissance de dette émis par vdk banque SA qui s'engage à payer un intérêt pendant la durée du produit et à rembourser le montant souscrit à l'échéance convenue.

Le montant souscrit reste en principe bloqué pour toute la durée du produit et n'est pas remboursé anticipativement (*).

Caractéristiques

Émetteur : vdk banque SA

Devise : en euros

Droit applicable : droit belge

Durée : au choix, durées voir liste des tarifs.

Période de souscription : pendant deux semaines (jusqu'au 15^e jour et au dernier jour du mois respectivement)

Date d'émission : émission les 16^e et le 1^{er} du mois. vdk banque SA se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à tout moment à l'offre de nouveaux bons de caisse.

Montant minimum de souscription : à partir de 200 euros (et ensuite par 100 euros)

Prix d'émission : 100 %

Groupe cible : le bon de caisse vdk banque est intéressant pour les investisseurs·euses qui n'ont pas besoin de leur argent à court / moyen terme et qui sont à la recherche d'un rendement fixe.

Forme : le bon de caisse vdk banque est un titre dématérialisé non subordonné, non convertible et non échangeable. Le bon de caisse vdk banque ne donne pas le droit de souscrire ou d'acquérir d'autres types de titres et n'est pas lié à un dérivé.

Échéance : à l'échéance finale, le montant souscrit est automatiquement remboursé. Jusqu'à l'échéance finale, le montant souscrit est en principe bloqué, mais l'investisseur·euse peut demander un remboursement anticipé (*) à vdk banque avant l'échéance finale dans des circonstances exceptionnelles.

Rémunération

Taux d'intérêt : le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée. Les taux d'intérêt actuels se trouvent dans la liste des tarifs de vdk banque SA

Paiement d'intérêts : les intérêts sont payés annuellement à une date fixe sur le compte de revenus lié au compte-titres. Le montant du coupon reste le même pendant la durée. Aucune capitalisation n'est possible.

Frais

Frais d'entrée : pas de frais

Frais de sortie à l'échéance : pas de frais

Droit de garde : le bon de caisse vdk banque émis par vdk banque SA est conservé gratuitement sur un compte bon de caisse vdk chez vdk banque SA. Un droit de garde peut toutefois être imputé auprès d'autres institutions financières.

Pour plus d'informations sur les frais du compte de revenus lié : voir liste des tarifs

Fiscalité

Fiscalité : retenue du précompte mobilier belge sur les intérêts bruts.

Le traitement fiscal peut être modifié en fonction des modifications apportées à la législation belge et dépend également du statut fiscal de l'investisseur·euse.

Profil du produit et risques

Profil du produit : très défensif si la durée correspond à l'horizon de placement. Il n'est pas tenu compte d'une perte éventuelle qui serait la conséquence d'un dépassement de la garantie de la Protection des dépôts.

Risque de crédit : en cas de défaillance de vdk banque en tant qu'émetteur (par exemple en cas de faillite), l'investisseur·euse court le risque que son capital initialement investi ainsi que les éventuels coupons restant à payer ne soient remboursés que partiellement ou même pas du tout.

Protection des dépôts : ce produit relève du champ d'application du système belge de protection des dépôts. Vdk banque est affiliée au système belge de garantie des dépôts. Pour déterminer le profil du produit, il a été tenu compte de la protection des dépôts qui est toutefois limitée à 100 000 euros par personne et par banque. Vous trouverez de plus amples informations sur le régime de protection et les exclusions en annexe de la présente fiche produit ou sur www.fondsdegarantie.belgium.be.

Risque de liquidité : ce bon de caisse n'est pas coté, il est donc peu probable qu'un marché secondaire actif se crée.

Risque de marché : la valeur du bon de caisse vdk banque peut fluctuer entre autres en fonction des taux du marché, de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur. De ce fait, en cas de remboursement anticipé autorisé, l'investisseur·euse pourrait obtenir un montant inférieur au montant initialement souscrit.

Informations pratiques

Informations : l'investisseur·euse reçoit des informations via des extraits

Conservation : les bons de caisse vdk banque conservés auprès de vdk banque sont détenus sur un compte bon de caisse vdk distinct

Remboursement anticipé : (*) l'investisseur·euse peut demander un remboursement anticipé avant l'échéance à vdk banque. En fonction des conditions de marché, vdk banque peut refuser la demande de remboursement anticipé de l'investisseur·euse.

La valeur de remboursement effective en cas de rachat avant l'échéance est déterminée le jour du calcul du remboursement anticipé. Ce calcul tient compte des conditions de marché et est basé sur un calcul des flux de trésorerie actualisés utilisant un taux d'intérêt du marché correspondant à la durée résiduelle du bon de caisse.

vdk banque facture également toujours des frais de dossier prévus dans la liste des tarifs.

L'investisseur·euse peut demander au préalable à vdk banque une valeur de remboursement estimée, mais tout montant communiqué au(x) demandeur(s) doit être considéré comme une indication.

L'investisseur·euse doit donc certainement tenir compte du fait que le montant remboursé avant l'échéance peut être inférieur au montant initialement souscrit.

Plaintes : en cas de plainte, l'investisseur·euse peut s'adresser à vdk banque SA - Traitement des plaintes, Sint-Michielsplein 16, 9000 Gand, e-mail : plaintes@vdk.be. Si l'investisseur·euse n'est pas satisfait·e de la réponse, il/elle peut prendre contact avec l'Ombudsman en conflits financiers, qui peut être joint via le site web d'Ombudfin ou à cette adresse : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2, 1000 Bruxelles.

Liste des tarifs : la liste des tarifs est disponible dans chaque agence vdk et sur www.vdk.be/tarieven.

Règlement : Le « Règlement général des opération » et, en particulier, le « Règlement des opérations sur instruments financiers et distribution d'assurances », sont d'application.

Les règlements sont disponibles dans chaque agence vdk et sur [www.vdk.be/documents légaux](http://www.vdk.be/documents_légaux).

Ce document n'est ni un prospectus, ni une note d'information et n'a pas été contrôlé ou approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers.

Cette fiche produit est une documentation marketing et contient uniquement un résumé des principales caractéristiques du produit. Elle ne contient pas de conseil en investissement.

Les informations contenues dans cette fiche produit sont valables au moment de sa rédaction, mais peuvent être modifiées dans le futur.